



Comité Technique de Réseau – C.T.R.

Compte-rendu

De l'armée de l'Air

26 mai 2020

Le directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air, a présidé le Comité Technique de Réseau Air qui s'est déroulé en audio-conférence.

L'UNSA Défense était représentée par : [Nathalie ALBERTIN](#) et [Vital TRUCO](#)

ORDRE DU JOUR initialement prévu :

- 1- Plan de reprise progressive d'activité de l'armée de l'air (PRPA-AA)
 - 2- Lignes directrices de gestion en matière de gestion administrative des congés et RTT
 - 3- Primes pour les personnels ayant travaillé pendant le confinement
 - 4- - Avenir du DA 204
 - 5- Evolution de l'armée de l'air
 - 6- Questions diverses.
-

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

L'ordre du jour de ce CTR extraordinaire prévoit en premier sujet le plan de reprise progressive d'activité de l'armée de l'air.

Les élus UNSA Défense tiennent à cette progressivité de la reprise d'activité qui ne doit pas être confondue avec la reprise de la présence effective des agents sur site.

Concernant les lignes directrices de gestion, leur déclinaison par établissement est très disparate, inexistante dans certains, non conforme à la réglementation suite à la parution de la nouvelle ordonnance interministérielle du 13 mai 2020 fixant au 31 mai 2020 la date limite pour l'imposition des congés.

L'UNSA Défense s'étonne de plus de la différence de traitement entre les personnels de l'armée de l'air selon qu'ils sont civils ou militaires.

Dans un autre domaine, l'UNSA Défense réitère sa demande de clarification sur l'avenir du DA 204 suite à la poursuite des démarches de la DMAé pour l'externalisation du MCO des matériels d'environnement.

Merci de votre attention.

Reprise de l'ordre du jour

1 - Plan de reprise progressive d'activité de l'armée de l'air

Le directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air présente le PRPA- AA :
Ce plan est la déclinaison de celui du CEMA, puis du CEMAA et des grands commandements.



Chaque commandant de base a la main pour l'adaptation des PRPA en fonction de ses spécificités.

Les PRPA ont été (ou seront) présentés aux CHSCT locaux mais doivent être adaptés en fonction de l'évolution des directives du gouvernement.

La priorité du chef d'état-major de l'armée de l'air est la sécurité des personnels.

Le directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air a précisé qu'il n'était pas question de reprendre coûte que coûte. Le télétravail doit être privilégié lorsque c'est possible tout en restant vigilant sur la cybersécurité. Il tient à souligner le travail fourni par la DIRISI pendant le confinement.

Il indique que les méthodes de travail vont certainement évoluer suite à cette crise sanitaire mais que le télétravail pourra continuer dans le respect de la réglementation sans isoler les personnes qui en bénéficient.

Il insiste sur le fait que tout doit être étudié et mis en place localement y compris les directives en matière de port du masque notamment.

L'UNSA reste vigilante quant à l'application des gestes barrières et fera remonter à la DRH-AA tous les problèmes locaux qui pourraient survenir.

2 - Lignes directrices de gestion en matière de gestion administrative des congés et RTT

La DRH-MD a appliqué l'ordonnance avec bienveillance.

La note de la DRH-AA est une déclinaison de la note DRH-MD. Les référents Air doivent être à l'écoute des commandants de base pour l'application locale de la note.

Le conseiller personnel civil de l'armée de l'air explique que la note DRH-AA a nécessité une correction de la position administrative des personnels et notamment ceux qui ont travaillé en bordées. Une communication doit être faite à chaque personnel.

Concernant l'obligation de poser 5 jours de congés après le 17 avril (ordonnance 2020-430), la DRH-AA fera une note complémentaire pour préciser une date butoir.

L'UNSA se tient à votre disposition pour faire remonter à la DRH-AA tous les problèmes particuliers qui pourraient subsister.

3- Primes pour les personnels ayant travaillé pendant le confinement

Le directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air a précisé que pour l'instant, seuls les personnels du service de santé des armées pourraient bénéficier d'une prime.



Une étude est en cours pour faire bénéficier d'une prime aux agents ayant travaillé dans les cellules de crises ou impliqué dans les gestions de la crise et la décontamination. Pour l'intégralité du MINARM, 1 à 2 % des effectifs seraient concernés.

Les travaux de l'état-major de l'armée de l'air ne sont pas validés pour l'instant.

Le directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air a rappelé que pour les fonctionnaires il était impératif de faire indiquer sur le compte-rendu d'entretien professionnel début 2021 l'implication durant le confinement et que dans ce cas-là le CIA pourrait en tenir compte. Les commandants de base ont aussi la possibilité de récompenser les personnels par des lettres de félicitation.

Pour les ouvriers d'état, le sujet devrait être évoqué en CTM.

4 - Avenir du DA 204

Suite à l'appel d'offres lancé par la DMAé concernant l'externalisation de la maintenance des matériels d'environnement, l'état-major de l'armée de l'air s'est saisi du dossier.

La DMAé a une logique de contractualisation alors que l'armée de l'air a besoin que ses avions volent et que la mission opérationnelle soit assurée. Le directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air propose qu'un représentant de l'EMAA soit présent au prochain CTR Air.

5 - Evolution de l'armée de l'air

Une nouvelle sous-direction sera créée au sein de la DRH-AA : la sous-direction recrutement réserves jeunesse qui reprendra à son compte la réserve et la jeunesse (plan armée jeunesse, service national universel, ...). Le projet d'arrêté sera vraisemblablement présenté au prochain CTR Air.

6 -.Questions diverses

Châteaudun : le dossier suit le cours prévu. Le CGMTAA rejoint Tours et il ne reste plus qu'un personnel civil à reclasser pour 2020.

Romorantin : augmentation de la zone de stockage. Le DRH-AA n'a pas d'information sur ce site et propose que ce sujet soit évoqué au prochain CTR Air.

CONCLUSION :

Le CTR s'est déroulé dans un climat de confiance avec un dialogue constructif.

L'UNSA Défense reste vigilante sur la mise en œuvre des PRPA, et suit avec attention les dossiers du DA 204, de Châteaudun et Romorantin.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CTR :

Nathalie ALBERTIN, Vital TRUCO, Claude ROULLAND, Emmanuel AURAY

Et/ou tous vos interlocuteurs et délégués locaux